

Bulletin d'information sur les pesticides

N°10 – Septembre à Novembre 2022

Actualités législatives et réglementaires



Union européenne : Le glyphosate autorisé pour une année supplémentaire

La Commission européenne a décidé de prolonger l'[autorisation provisoire du glyphosate jusqu'au 15 décembre 2023](#), malgré les controverses entourant la substance, qui est qualifiée, rappelons-le, de "probablement cancérigène pour l'homme" par l'OMS.

Controverses sanitaires notamment animées par la [soustraction](#) d'une étude industrielle sur la neurotoxicité de l'herbicide datant de 2001.

En effet, Axel Mie et Christina Rudén, chercheurs au département des sciences de l'environnement de l'Université de Stockholm, ont découvert une étude industrielle de 2001 commanditée par la firme Syngenta relatant des effets délétères du sel de trimesium de glyphosate sur la construction du cerveau lors de l'exposition prénatale à la substance. Alarmés, les scientifiques ont informé l'EFSA en mars 2022 de l'existence de l'étude. Cette étude, transmise et reconnue comme pertinente par l'EPA en 2005, n'avait jamais été présentée à l'EFSA.

Cette proposition de prolonger d'une année l'autorisation du glyphosate est due au retard pris par l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) dans

l'étude de l'évaluation des risques du glyphosate, qui est prévue pour juillet 2023.

La Commission a décidé seule de ce prolongement, en raison de l'absence de majorité qualifiée des Etats-membres quant à la proposition de prolongation, lors des réunions du comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale (SCoPAFF).

Ce prolongement s'inscrit ainsi à contre-courant de l'opinion des Etats membres, des [failles observées dans les études réglementaires](#) ainsi que des nombreuses [affaires juridiques](#) relatives au glyphosate, qui invitent à ne pas ré-autoriser celui-ci.

Nous espérons que nos institutions européennes apporteront enfin une réponse protectrice de la santé et de l'environnement en 2023 et qu'elles retireront l'herbicide de la circulation.

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort pour nous permettre de continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides ?

Justice Pesticides a besoin de vous.

Je donne à Justice Pesticides

[Retour au site de Justice Pesticides](#)